

**AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAUX — COM/AD/11/10 ET COM/AD/12/10**

(2010/C 265 A/06)

***Intéressé par une carrière dans nos institutions?******Votre profil correspond à nos critères?******Inscrivez-vous.******Donnez-vous toutes les chances de réussir.***

La Commission européenne organise des concours généraux sur titres et épreuves pour la constitution de listes de réserve de recrutement d'administrateurs Recherche (AD 6 et AD 7) <sup>(1)</sup>.

**COM/AD/11/10 — ADMINISTRATEURS RECHERCHE (AD 6)****COM/AD/12/10 — ADMINISTRATEURS RECHERCHE (AD 7)****dans le domaine suivant:****SCIENCES ENVIRONNEMENTALES**

***Avant de postuler, vous devez lire attentivement le guide publié au Journal officiel C 184 A du 8 juillet 2010 ainsi que sur le site internet d'EPSO ([http://europa.eu/epso/apply/index\\_fr.htm](http://europa.eu/epso/apply/index_fr.htm)).***

***Ce guide, qui fait partie intégrante de l'avis de concours, vous aidera à comprendre les règles afférentes aux procédures et les modalités d'inscription.***

## TABLE DES MATIÈRES

## I. CADRE GÉNÉRAL

## II. NATURE DES FONCTIONS

## III. CONDITIONS D'ADMISSION

## IV. ADMISSION AUX CONCOURS ET INVITATION AU CENTRE D'ÉVALUATION

## V. CONCOURS GÉNÉRAUX

## VI. LISTES DE RÉSERVE

## VII. COMMENT POSTULER?

## ANNEXES

## I. CADRE GÉNÉRAL

Deux concours généraux AD 6 et AD 7 dans le domaine des sciences environnementales sont organisés afin de recruter des administrateurs Recherche pour la Commission européenne, principalement pour le Centre commun de recherche (JRC).

La mission du JRC est de fournir un soutien scientifique et technique à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de l'UE en répondant aux demandes. En tant que service de la Commission européenne, il agit comme centre de référence scientifique et technologique pour l'Union. Proche du processus d'élaboration des politiques, il sert l'intérêt commun des États membres tout en étant indépendant des intérêts tant particuliers que privés ou nationaux.

Ces concours ont pour objet l'établissement de listes de réserve destinées à pourvoir des postes vacants, principalement à l'Institut de l'environnement et du développement durable, situé à Ispra (Italie).

<sup>(1)</sup> Toute référence dans le présent avis à une personne de sexe masculin s'entend également comme faite à une personne de sexe féminin.

Le nombre de lauréats pour chaque concours et chaque sous-domaine ainsi que le lieu de travail (à titre indicatif) sont indiqués ci-dessous:

Domaine	Sous-domaines		Nombre de lauréats par concours		Instituts/situations
			AD 6	AD 7	
Sciences environnementales	1	Chimistes et biologistes environnementaux	8	2	IES, Ispra (IT)
	2	Modélisateurs environnementaux	5	2	IES, Ispra (IT)
	3	Analyse des risques environnementaux	10	2	IES, Ispra (IT)
	4	Scientifiques spécialisés dans les ressources naturelles	5	2	IES, Ispra (IT)
Remarques	<p>La Commission publie en parallèle les concours suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— COM/AD/01/10 — Administrateurs Recherche (AD 6) dans les domaines de la chimie, de la biologie et des sciences de la santé</li> <li>— COM/AD/02/10 — Administrateurs Recherche (AD 7) dans les domaines de la chimie, de la biologie et des sciences de la santé</li> <li>— COM/AD/03/10 — Administrateurs Recherche (AD 6) dans le domaine de la physique</li> <li>— COM/AD/04/10 — Administrateurs Recherche (AD 7) dans le domaine de la physique</li> <li>— COM/AD/05/10 — Administrateurs Recherche (AD 6) dans le domaine de la mécanique des structures</li> <li>— COM/AD/06/10 — Administrateurs Recherche (AD 7) dans le domaine de la mécanique des structures</li> <li>— COM/AD/07/10 — Administrateurs Recherche (AD 6) dans le domaine de l'analyse quantitative des politiques</li> <li>— COM/AD/08/10 — Administrateurs Recherche (AD 7) dans le domaine de l'analyse quantitative des politiques</li> <li>— COM/AD/09/10 — Administrateurs Recherche (AD 6) dans le domaine des sciences géographiques et de l'espace</li> <li>— COM/AD/10/10 — Administrateurs Recherche (AD 7) dans le domaine des sciences géographiques et de l'espace</li> <li>— COM/AD/13/10 — Administrateurs Recherche (AD 6) dans le domaine des sciences de l'énergie</li> <li>— COM/AD/14/10 — Administrateurs Recherche (AD 7) dans le domaine des sciences de l'énergie</li> <li>— COM/AD/15/10 — Administrateurs Recherche (AD 6) dans le domaine des technologies de l'information et de la communication</li> <li>— COM/AD/16/10 — Administrateurs Recherche (AD 7) dans le domaine des technologies de l'information et de la communication</li> </ul> <p>Si vous satisfaites à l'ensemble des conditions générales et spécifiques (voir titre III), vous pouvez vous inscrire aux deux concours (AD 6 et AD 7) dans plusieurs domaines, mais vous ne pouvez postuler qu'à un seul sous-domaine par domaine, sous peine d'exclusion. Vous devez indiquer votre choix lors du dépôt de votre candidature en ligne. Vous ne pourrez plus en changer après avoir confirmé et soumis votre acte de candidature par voie électronique.</p>				

## II. NATURE DES FONCTIONS

Le détail des tâches pour chaque sous-domaine est repris dans les annexes.

Les administrateurs Recherche (AD 6) exécuteront, sous la supervision d'un scientifique expérimenté, les tâches qui leur incombent en tant que membres d'une équipe de recherche.

Les administrateurs Recherche (AD 7) exécuteront les tâches qui leur incombent à un niveau supérieur, de manière autonome et en tant que chefs d'équipe scientifique.

## III. CONDITIONS D'ADMISSION

**À la date de clôture fixée pour l'inscription par voie électronique**, vous devez remplir toutes les conditions générales et spécifiques suivantes:

### 1. Conditions générales

- a) Être citoyen d'un des États membres de l'Union européenne.
- b) Jouir de vos droits civiques.
- c) Être en position régulière au regard des lois de recrutement applicables en matière militaire.
- d) Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions en question.

### 2. Conditions spécifiques

<b>2.1.</b>	<b>Titres académiques</b> Voir point 2 des annexes
-------------	---

2.2.	<b>Expérience professionnelle</b> Voir point 3 des annexes																								
2.3.	<b>Connaissances linguistiques</b> Vous devez avoir une langue principale (langue 1) et une deuxième langue (langue 2), comme indiqué ci-dessous. Vous devrez indiquer les langues choisies sur le formulaire de candidature en ligne. Il vous sera impossible de les modifier une fois la candidature définitivement validée.  <b>a) Langue 1</b> Langue principale Une connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne. <b>Les langues officielles de l'Union européenne sont les suivantes:</b>  <table data-bbox="459 577 1206 846"> <tr> <td>BG (bulgare)</td> <td>FI (finnois)</td> <td>NL (néerlandais)</td> </tr> <tr> <td>CS (tchèque)</td> <td>FR (français)</td> <td>PL (polonais)</td> </tr> <tr> <td>DA (danois)</td> <td>GA (irlandais)</td> <td>PT (portugais)</td> </tr> <tr> <td>DE (allemand)</td> <td>HU (hongrois)</td> <td>RO (roumain)</td> </tr> <tr> <td>EL (grec)</td> <td>IT (italien)</td> <td>SK (slovaque)</td> </tr> <tr> <td>EN (anglais)</td> <td>LT (lituanien)</td> <td>SL (slovène)</td> </tr> <tr> <td>ES (espagnol)</td> <td>LV (letton)</td> <td>SV (suédois)</td> </tr> <tr> <td>ET (estonien)</td> <td>MT (maltais)</td> <td></td> </tr> </table> <b>et</b>  <b>b) Langue 2</b> Deuxième langue (obligatoirement différente de la langue 1) Une connaissance satisfaisante de l'allemand, de l'anglais ou du français.	BG (bulgare)	FI (finnois)	NL (néerlandais)	CS (tchèque)	FR (français)	PL (polonais)	DA (danois)	GA (irlandais)	PT (portugais)	DE (allemand)	HU (hongrois)	RO (roumain)	EL (grec)	IT (italien)	SK (slovaque)	EN (anglais)	LT (lituanien)	SL (slovène)	ES (espagnol)	LV (letton)	SV (suédois)	ET (estonien)	MT (maltais)	
BG (bulgare)	FI (finnois)	NL (néerlandais)																							
CS (tchèque)	FR (français)	PL (polonais)																							
DA (danois)	GA (irlandais)	PT (portugais)																							
DE (allemand)	HU (hongrois)	RO (roumain)																							
EL (grec)	IT (italien)	SK (slovaque)																							
EN (anglais)	LT (lituanien)	SL (slovène)																							
ES (espagnol)	LV (letton)	SV (suédois)																							
ET (estonien)	MT (maltais)																								

#### IV. ADMISSION AUX CONCOURS ET INVITATION AU CENTRE D'ÉVALUATION

##### 1. Admission aux concours

Un examen des conditions générales et spécifiques est effectué, sur la base des informations fournies dans l'acte de candidature par voie électronique, afin d'identifier les candidats qui répondent aux conditions d'admission aux concours.

##### 2. Invitation au centre d'évaluation: sélection sur titres

En vue d'identifier les candidats qui seront invités au centre d'évaluation, le jury procède à une sélection sur titres, après avoir établi les critères à partir desquels il appréciera ces titres. Cette sélection s'effectuera sur la base des déclarations des candidats dans leur acte de candidature par voie électronique. Le jury choisit, parmi les candidats qui répondent aux conditions d'admission aux concours, ceux qui possèdent les qualifications les plus pertinentes (notamment diplômes, publications dans des revues scientifiques à comité de lecture, expérience universitaire et/ou professionnelle) en termes de qualité et de niveau par rapport à la nature des fonctions décrites dans l'avis de concours (voir point 4 des annexes). Cette sélection s'effectue sur la base d'une notation établie de la manière suivante:

- chaque critère de sélection est pondéré de 1 à 3, en fonction de l'importance que le jury lui accorde;
- le jury attribue une note de 1 à 4 pour chaque critère, en fonction des qualifications du candidat.

Il établit ensuite un classement <sup>(2)</sup> des candidats en fonction de ces notes.

Le nombre de candidats invités au centre d'évaluation correspond au maximum à trois fois <sup>(3)</sup> le nombre de lauréats indiqué dans le présent avis de concours et sera publié sur le site internet d'EPSO ([www.eu-careers.eu](http://www.eu-careers.eu)).

<sup>(2)</sup> Les candidats qui n'ont pas été invités au centre d'évaluation peuvent obtenir sur demande introduite dans les dix jours de calendrier après la notification des résultats une copie de la fiche d'évaluation des titres établie par le jury.

<sup>(3)</sup> Sans préjudice d'une éventuelle augmentation du nombre de candidats invités au centre d'évaluation dans le cadre du concours AD 6, à concurrence du nombre de candidats invités, le cas échéant, à la fois dans le cadre des concours AD 6 et AD 7 d'un même sous-domaine.

### 3. Vérification des déclarations des candidats

À l'issue de la session au centre d'évaluation et à la lumière des résultats obtenus, les déclarations faites par les candidats dans leur acte de candidature par voie électronique seront vérifiées par EPSO, pour les conditions générales et, par le jury, pour les conditions spécifiques et la sélection sur titres. S'il ressort que ces déclarations ne sont pas corroborées par les pièces justificatives pertinentes, les candidats concernés seront exclus du concours.

La vérification est effectuée, par ordre de mérite décroissant, pour les candidats qui ont obtenu les minimums requis et les meilleures notes pour l'ensemble des tests d), e) et f) du centre d'évaluation pour le concours AD 6 et d), e), f) et g) pour le concours AD 7 (voir titre V). Les candidats doivent aussi avoir obtenu le minimum requis aux tests d'aptitude a), b) et c) (voir titre V). Cette vérification se fait jusqu'à ce que le seuil des candidats qui peuvent être inscrits sur la liste de réserve et qui remplissent effectivement toutes les conditions d'admission soit atteint. Les pièces justificatives des candidats figurant en dessous de ce seuil ne seront pas examinées.

## V. CONCOURS GÉNÉRAUX

<p><b>1. Invitation au centre d'évaluation</b></p>	<p>Vous serez invité (*) au centre d'évaluation si vous faites partie des candidats:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— qui, au vu de leurs déclarations lors de l'inscription par voie électronique, remplissent les conditions d'admission générales et spécifiques du titre III,</li> <li>et</li> <li>— qui ont obtenu l'une des meilleures notes lors de la sélection sur titres (voir point 2, titre IV).</li> </ul>
<p><b>2. Centre d'évaluation</b></p>	<p>Vous serez invité au centre d'évaluation à Bruxelles pour y passer des tests.</p> <p>Le centre d'évaluation sera commun aux deux concours. Les candidats qui se sont inscrits aux deux grades d'un même concours AD 6-AD 7 et qui remplissent les conditions prévues sous le point 1 du titre V ne recevront qu'une seule convocation.</p> <p>Les épreuves pour les concours AD 6 et AD 7 sont communes à l'exception d'une épreuve supplémentaire dans le sous-domaine pour le concours AD 7. La notation des tests de raisonnement et des épreuves de compétences générales et spécifiques est adaptée en fonction du grade du concours.</p> <p>Vous serez évalué sur vos aptitudes en matière de raisonnement sur la base des éléments suivants [voir point 4 du guide applicable aux concours généraux et exemples sur le site internet d'EPSO (<a href="http://europa.eu/epso/apply/index_fr.htm">http://europa.eu/epso/apply/index_fr.htm</a>):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) raisonnement verbal;</li> <li>b) raisonnement numérique;</li> <li>c) raisonnement abstrait.</li> </ul> <p>Vous serez également évalué sur vos compétences spécifiques dans le domaine que vous avez choisi ainsi que sur les compétences générales suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse et résolution de problèmes</li> <li>Communication</li> <li>Qualité et résultats</li> <li>Apprentissage et développement</li> <li>Hierarchisation des priorités et organisation</li> <li>Persévérance</li> <li>Travail d'équipe</li> <li>Capacités d'encadrement</li> </ul> <p>La description détaillée de ces compétences figure au point 1.2 du guide applicable aux concours généraux.</p> <p>Les compétences générales et spécifiques seront testées par le biais des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d) étude de cas écrite dans le domaine choisi;</li> <li>e) exercice de groupe;</li> <li>f) entretien structuré;</li> <li>g) pour le grade AD 7 uniquement: test écrit supplémentaire dans le sous-domaine choisi.</li> </ul>

(\*) Dans le cas où pour la dernière place plusieurs candidats auraient obtenu la même note, tous ces candidats seront invités au centre d'évaluation.

<b>Langue des tests</b>	<p>Tests a) à f) et, le cas échéant, test g): langue 2 (allemand, anglais ou français).</p> <p>Test d): la connaissance de votre langue 1 (langue principale) sera également examinée pendant cette épreuve.</p>
<b>Notation</b>	<p><b>Aptitudes en matière de raisonnement</b></p> <p>a) Raisonnement verbal: noté entre 0 et 20 points  b) Raisonnement numérique: noté entre 0 et 10 points  c) Raisonnement abstrait: noté entre 0 et 10 points</p> <p>AD 6: le minimum requis pour l'ensemble des tests a), b) et c) est de 20 points  AD 7: le minimum requis pour le test a) est de 10 points  le minimum requis pour l'ensemble des tests b) et c) est de 10 points</p> <p>Vous devez obtenir le minimum requis pour les tests a), b) et c), mais ces points ne seront pas ajoutés aux résultats des tests d), e) et f) et, le cas échéant, g).</p> <p><b>Compétences spécifiques</b></p> <p>Pour les concours AD 6 et AD 7, vos compétences spécifiques dans le sous-domaine choisi, évaluées par les tests d), e) et f), seront notées entre 0 et 100 points.  Minimum requis: 50 points.</p> <p>Pour le grade AD 7 uniquement: vos compétences spécifiques dans le domaine choisi, évaluées par le test supplémentaire g), seront notées entre 0 et 30 points.  Minimum requis: 15 points.</p> <p><b>Compétences générales:</b></p> <p>L'ensemble de vos compétences générales seront notées entre 0 et 80 points.  Minimum requis:</p> <p>AD 6: 40 points pour l'ensemble des huit compétences générales.  AD 7: 3 points pour chaque compétence générale et 40 points pour l'ensemble des huit compétences générales.</p>

## VI. LISTES DE RÉSERVE

<b>1. Inscription sur la liste de réserve</b>	<p>Le jury établit une liste de réserve par concours (une liste AD 6 et une liste AD 7) et inscrit le nom du candidat sur la liste de réserve <sup>(<sup>5</sup>)</sup> AD 6 et/ou AD 7 s'il fait partie des candidats qui remplissent toutes les conditions du titre V et qui ont obtenu à la fois le minimum requis pour tous les tests ainsi que l'une des meilleures notes aux épreuves d), e) et f) pour le concours AD 6 et d), e) f) et g) pour le concours AD 7 (titre V). Le nombre des lauréats par concours et par sous-domaine est limité à celui figurant sous le titre I, sans préjudice d'une éventuelle augmentation du nombre de lauréats de la liste de réserve AD 6, à concurrence du nombre de lauréats inscrits à la fois sur la liste de réserve AD 6 et AD 7 d'un même sous-domaine.</p> <p>Les listes de réserve seront valables jusqu'au 31 décembre 2012.</p>
<b>2. Classement</b>	<p>Les listes de réserve seront établies pour chaque domaine par groupe de mérite. Les noms des candidats seront repris par ordre alphabétique à l'intérieur de chaque groupe de mérite.</p>
<b>3. Lieu d'affectation</b>	<p>L'inscription sur la ou les listes de réserve donnera vocation à occuper des fonctions d'administrateurs Recherche à la Commission européenne, principalement sur les sites du JRC, comme indiqué à la section I.</p> <p>Compte tenu de la décentralisation des sites du JRC dans toute l'Europe (Ispra, Séville, Karlsruhe, Petten, Geel, Bruxelles), le JRC s'engage à aider les nouveaux fonctionnaires à s'intégrer professionnellement ainsi qu'à aider leur conjoint et leur famille à s'adapter à leur nouvel environnement social.</p>

<sup>(5)</sup> Dans le cas où pour la dernière place plusieurs candidats auraient obtenu la même note, tous ces candidats seront inscrits sur la liste de réserve.

## VII. COMMENT POSTULER?

<b>1. Inscription électronique</b>	Vous devez vous inscrire par voie électronique en suivant la procédure indiquée sur le site internet d'EPSO. <b>Délai: 4 novembre 2010 à 12 heures (midi)</b> , heure de Bruxelles
<b>2. Transmission du dossier de candidature</b>	Pour autant que vous fassiez partie des candidats admis au centre d'évaluation, vous serez invité à transmettre un dossier de candidature complet (acte de candidature par voie électronique signé et pièces justificatives). Délai: le délai vous sera communiqué en temps utile via votre compte EPSO. Modalités: voir point 2.2 du guide applicable aux concours généraux.

## ANNEXE I

Sous-domaine 1: Chimistes et biologistes environnementaux

**1. Nature des fonctions (voir titre II de l'avis de concours)**

Les tâches principales seront les suivantes:

- analyse et évaluation des résultats des expériences,
- préparation des publications,
- présentation des résultats à l'occasion de conférences, de séminaires et de réunions,
- travaux en laboratoire.

**2. Titres académiques**

Diplôme en chimie, en biologie ou d'autre titre universitaire équivalant au niveau suivant:

*Administrateurs Recherche de grade AD 6:*

- i) niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires équivalant à trois années au moins, sanctionné par un diplôme de fin d'études.

*Administrateurs Recherche de grade AD 7:*

- ii) niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme de fin d'études lorsque la durée normale desdites études est équivalente à quatre années ou plus,  
ou  
iii) niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme de fin d'études lorsque la durée desdites études est équivalente à trois années au moins et une expérience professionnelle appropriée d'une année au moins dans le sous-domaine choisi.

**3. Expérience professionnelle**

AD 6: une expérience professionnelle acquise depuis l'obtention du premier titre académique exigé au point 2 i) de trois ans minimum dans le sous-domaine choisi est requise. Les études doctorales peuvent être comptées comme une expérience professionnelle à concurrence de trois ans maximum.

AD 7: une expérience professionnelle acquise depuis l'obtention du premier titre académique exigé au point 2 ii) et iii) de six ans minimum dans le sous-domaine choisi est requise. Ces six années d'expérience professionnelle viendront s'ajouter à l'année spécifique exigée au point 2 iii). Les études doctorales peuvent être comptées comme une expérience professionnelle à concurrence de trois ans maximum.

**4. Sélection sur titres (voir point 2 du titre IV de l'avis de concours)**

Une expérience, des connaissances ou des compétences dans un ou plusieurs des domaines suivants constitueraient un atout:

- a) diplôme supplémentaire dans le sous-domaine choisi;
- b) publications dans des revues scientifiques à comité de lecture;
- c) une expérience universitaire ou professionnelle dans les domaines suivants:
  - analyse chimique analytique dans le domaine du devenir des substances dans l'environnement et évaluation de l'exposition aux polluants anthropogéniques,
  - élaboration de stratégies d'échantillonnage, de technologies d'examen et évaluation de la biodisponibilité,
  - mise au point de méthodes moléculaires visant à étudier les incidences des facteurs de pression environnementaux que subissent les organismes aquatiques au niveau cellulaire et moléculaire,
  - mesures analytiques instrumentales en microchimie organique ou inorganique, en rapport avec l'application de méthodes chimiométriques pour l'analyse de polluants organiques ou inorganiques,
  - utilisation de techniques moléculaires (par exemple le clonage ou la culture de cellules) et de techniques génomiques (puces à ADN, conception d'amorce, marquage de l'ARN, PCR en temps réel),
  - application de méthodes statistiques et d'outils d'analyse à des fins de traitement et de gestion des données,
  - élaboration de concepts permettant la représentativité spatiale et temporelle, ainsi que leur application concrète.

## ANNEXE II

Sous-domaine 2: Modélisateurs environnementaux

**1. Nature des fonctions (voir titre II de l'avis de concours)**

Les tâches principales seront les suivantes:

- préparation des publications,
- présentation des résultats à l'occasion de conférences, de séminaires et de réunions,
- élaboration d'indicateurs,
- analyses d'impact.

**2. Titres académiques**

Diplôme dans une discipline environnementale (par exemple la sylviculture, l'écologie, l'hydrologie, le transport, l'agriculture, la chimie atmosphérique, la science marine) ou d'autre titre universitaire équivalent au niveau suivant:

*Administrateurs Recherche de grade AD 6:*

- i) niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires équivalent à trois années au moins, sanctionné par un diplôme de fin d'études.

*Administrateurs Recherche de grade AD 7:*

- ii) niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme de fin d'études lorsque la durée normale desdites études est équivalente à quatre années ou plus,  
ou
- iii) niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme de fin d'études lorsque la durée desdites études est équivalente à trois années au moins et une expérience professionnelle appropriée d'une année au moins dans le sous-domaine choisi.

**3. Expérience professionnelle**

AD 6: une expérience professionnelle acquise depuis l'obtention du premier titre académique exigé au point 2 i) de trois ans minimum dans le sous-domaine choisi est requise. Les études doctorales peuvent être comptées comme une expérience professionnelle à concurrence de trois ans maximum.

AD 7: une expérience professionnelle acquise depuis l'obtention du premier titre académique exigé au point 2 ii) et iii) de six ans minimum dans le sous-domaine choisi est requise. Ces six années d'expérience professionnelle viendront s'ajouter à l'année spécifique exigée au point 2 iii). Les études doctorales peuvent être comptées comme une expérience professionnelle à concurrence de trois ans maximum.

**4. Sélection sur titres (voir point 2 du titre IV de l'avis de concours)**

Une expérience, des connaissances ou des compétences dans un ou plusieurs des domaines suivants constitueront un atout:

- a) diplôme supplémentaire dans le sous-domaine choisi;
- b) publications dans des revues scientifiques à comité de lecture;
- c) une expérience universitaire ou professionnelle dans les domaines suivants:
  - modélisation des polluants atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre liés au transport, à la production d'énergie, à l'agriculture et à d'autres secteurs (à l'échelle locale, régionale et mondiale),
  - modélisation des transports et analyse des données du trafic,
  - modélisation hydrologique, météorologique ou climatologique liée aux inondations et aux sécheresses, afin de formuler des prévisions et de concevoir des scénarios,
  - modélisation des ressources forestières en tenant compte de futurs scénarios climatologiques ou des conséquences des incendies et autres perturbations,

- modélisation écosystémique visant à établir un lien entre les écosystèmes aquatiques et terrestres afin de gérer les ressources, y compris perturbations et futurs scénarios,
  - modélisation et évaluation de l'état actuel des mers et cours d'eau européens ainsi que des océans de la planète,
  - élaboration et application de modèles, notamment des modèles atmosphériques ou climatiques, des modèles relatifs à la qualité de l'air, des modèles relatifs à la gestion des terres, des modèles relatifs au transport, ou encore des modèles hydrologiques et écosystémiques,
  - comparaison des résultats des modèles avec les études de cas réels,
  - création et gestion de vastes bases de données ou inventaires (au niveau régional, mondial),
  - collaboration avec les modélisateurs économiques afin de réaliser des analyses environnementales intégrées.
-

## ANNEXE III

Sous-domaine 3: Analyse des risques environnementaux

**1. Nature des fonctions (voir titre II de l'avis de concours)**

Les tâches principales seront les suivantes:

- préparation des publications,
- présentation des résultats à l'occasion de conférences, de séminaires et de réunions,
- élaboration d'indicateurs,
- analyses d'impact.

**2. Titres académiques**

Diplôme en géographie, en génie environnemental ou en gestion de l'environnement, en sciences de la terre, en économie appliquée ou d'autre titre universitaire équivalant au niveau suivant:

*Administrateurs Recherche de grade AD 6:*

- i) niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires équivalant à trois années au moins, sanctionné par un diplôme de fin d'études.

*Administrateurs Recherche de grade AD 7:*

- ii) niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme de fin d'études lorsque la durée normale desdites études est équivalente à quatre années ou plus,  
ou
- iii) niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme de fin d'études lorsque la durée desdites études est équivalente à trois années au moins et une expérience professionnelle appropriée d'une année au moins dans le sous-domaine choisi.

**3. Expérience professionnelle**

AD 6: une expérience professionnelle acquise depuis l'obtention du premier titre académique exigé au point 2 i) de trois ans minimum dans le sous-domaine choisi est requise. Les études doctorales peuvent être comptées comme une expérience professionnelle à concurrence de trois ans maximum.

AD 7: une expérience professionnelle acquise depuis l'obtention du premier titre académique exigé au point 2 ii) et iii) de six ans minimum dans le sous-domaine choisi est requise. Ces six années d'expérience professionnelle viendront s'ajouter à l'année spécifique exigée au point 2 iii). Les études doctorales peuvent être comptées comme une expérience professionnelle à concurrence de trois ans maximum.

**4. Sélection sur titres (voir point 2 du titre IV de l'avis de concours)**

Une expérience, des connaissances ou des compétences dans un ou plusieurs des domaines suivants constitueraient un atout:

- a) diplôme supplémentaire dans le sous-domaine choisi;
- b) publications dans des revues scientifiques à comité de lecture;
- c) une expérience universitaire ou professionnelle dans les domaines suivants:
  - méthodes décisionnelles fondées sur les risques et évaluation des risques écologiques dans différents contextes réglementaires,
  - prise en considération des intérêts naturels et socio-économiques dans des secteurs thématiques comme l'occupation des sols, le changement climatique, l'hydrologie, la météorologie et la macroéconomie,
  - évaluation des vulnérabilités environnementales, sociales et économiques, des risques découlant des catastrophes naturelles et définition des stratégies de réduction des risques (ou d'adaptation),
  - définition des seuils environnementaux généraux à différents niveaux géographiques (européen, régional et local),
  - application des méthodes décisionnelles fondées sur les risques et des méthodes d'analyse des risques relatives à l'environnement,
  - application des méthodes d'analyse des décisions multicritères, des indices d'incertitude et des modélisations quantitatives,
  - application des techniques de modélisation socio-économique à différents niveaux.

## ANNEXE IV

Sous-domaine 4: Scientifiques spécialisés dans les ressources naturelles

**1. Nature des fonctions (voir titre II de l'avis de concours)**

Les tâches principales seront les suivantes:

- préparation des publications,
- présentation des résultats à l'occasion de conférences, de séminaires et de réunions,
- élaboration d'indicateurs,
- analyses d'impact,
- travaux en laboratoire.

**2. Titres académiques**

Diplôme en sylviculture, en écologie, en hydrologie, en pédologie, en agriculture ou d'autre titre universitaire équivalent au niveau suivant:

*Administrateurs Recherche de grade AD 6:*

- i) niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires équivalent à trois années au moins, sanctionné par un diplôme de fin d'études.

*Administrateurs Recherche de grade AD 7:*

- ii) niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme de fin d'études lorsque la durée normale desdites études est équivalente à quatre années ou plus,
- ou
- iii) niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme de fin d'études lorsque la durée desdites études est équivalente à trois années au moins et une expérience professionnelle appropriée d'une année au moins dans le sous-domaine choisi.

**3. Expérience professionnelle**

AD 6: une expérience professionnelle acquise depuis l'obtention du premier titre académique exigé au point 2 i) de trois ans minimum dans le sous-domaine choisi est requise. Les études doctorales peuvent être comptées comme une expérience professionnelle à concurrence de trois ans maximum.

AD 7: une expérience professionnelle acquise depuis l'obtention du premier titre académique exigé au point 2 ii) et iii) de six ans minimum dans le sous-domaine choisi est requise. Ces six années d'expérience professionnelle viendront s'ajouter à l'année spécifique exigée au point 2 iii). Les études doctorales peuvent être comptées comme une expérience professionnelle à concurrence de trois ans maximum.

**4. Sélection sur titres (voir point 2 du titre IV de l'avis de concours)**

Une expérience, des connaissances ou des compétences dans un ou plusieurs des domaines suivants constitueraient un atout:

- a) diplôme supplémentaire dans le sous-domaine choisi;
- b) publications dans des revues scientifiques à comité de lecture;
- c) une expérience universitaire ou professionnelle dans les domaines suivants:
- analyse des ressources forestières et recensement et suivi des perturbations forestières ou écologiques liées aux incendies, à la déforestation, aux catastrophes naturelles ou au changement climatique,
  - analyse d'impact des pratiques agricoles sur l'environnement et analyse des relations entre l'agriculture, l'environnement et les conséquences des scénarios du changement climatique,
  - techniques avancées de cartographie numérique des sols et analyse géostatistique des données relatives au sol, y compris classification des sols,
  - analyse de la distribution de l'eau en tenant compte de différents objectifs (industrie, agriculture, écosystèmes, consommation humaine),

- analyse des mécanismes et des transformations contrôlant l'arrivée de l'eau (et des solutés et polluants associés) dans les écosystèmes d'eau douce et côtiers,
  - élaboration et expérimentation de bio-indicateurs aquatiques et de mesures permettant d'évaluer l'état écologique des eaux côtières, de transition et de surface, contribuant ainsi à l'évaluation de la biodiversité,
  - gestion de bases de données, de systèmes d'information et de modèles en matière de changement climatique, d'énergie, de biodiversité et de transport,
  - outils de télédétection et GIS (systèmes d'information géographique),
  - mesures en laboratoire dans le domaine de l'environnement.
-